



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL ●

Mettons
le point
final.

Plan d'action 2025-2028 à l'égard des personnes handicapées

Table des matières

- 3 Préambule
- 4 Mission, vision et valeurs
- 5 Les ressources
- 5 Les engagements du Tribunal
- 6 Les conditions essentielles à l'élaboration du plan d'action
- 6 Le contenu et le but du plan d'action
- 7 Plan d'action 2025-2028 à l'égard des personnes handicapées
 - 7 Axe 1 : Les lieux de services et de travail, et les mesures d'urgence
 - 9 Axe 2 : Les moyens de communication, les documents et les services
 - 10 Axe 3 : La gestion des ressources humaines et la sensibilisation du personnel
- 12 Adoption et diffusion du Plan d'action 2025-2028
- 12 Coordonnées pour joindre un représentant du Tribunal

Préambule

En 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1) a été modifiée pour favoriser l'intégration des personnes handicapées à la société au même titre que tous les citoyens.

Cette volonté gouvernementale se traduit par l'implication des ministères et des organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que des municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants, notamment par l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Plus précisément, la Loi prévoit que le plan d'action doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures qui seront prises dans les prochaines années pour les prévenir ou les éliminer, sinon les réduire.

Mission, vision et valeurs

Mission

Le Tribunal administratif du travail est un tribunal accessible, spécialisé en droit du travail, qui rend des services de qualité avec célérité.

Vision

Une justice d'avenir pour le monde du travail d'aujourd'hui.

Valeurs

Les valeurs qui guident le Tribunal dans la réalisation de sa mission et la concrétisation de sa vision sont les suivantes : l'accès à la justice, l'impartialité et l'indépendance, le respect et la collaboration.

L'accès à la justice

Le Tribunal croit que tous les citoyens doivent être en mesure d'exercer efficacement leurs droits et de comprendre le cheminement de leurs dossiers. C'est pourquoi il met en place des moyens et offre différents outils pour faciliter leurs démarches et leur compréhension.

L'impartialité et l'indépendance

Le Tribunal est indépendant. Il agit et rend ses décisions en toute objectivité, neutralité et impartialité.

Le respect

Tous les citoyens qui s'adressent au Tribunal ont le droit d'être traités avec considération, courtoisie et diligence. Le Tribunal a droit aux mêmes égards de la part des citoyens.

La collaboration

Le Tribunal privilégie un environnement de travail qui contribue à l'entraide et au partage de l'expertise.

Les ressources

Le Tribunal est composé d'une présidente, de trois vice-présidentes, d'une secrétaire générale, de juges administratifs coordonnateurs, de juges administratifs, de conciliateurs – agents de relations du travail ainsi que de cadres, de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau. Il compte 617 employés. Son siège social est situé au 900, place D'Youville, à Québec. Le Tribunal possède 20 bureaux régionaux. Il dispose également de salles d'audience à New Richmond, à Val-d'Or, à Baie-Comeau et à Rivière-du-Loup.

Les engagements du Tribunal

Par sa Politique pour l'intégration des personnes handicapées, le Tribunal s'engage à éliminer, à réduire ou à prévenir les obstacles à l'égard des personnes handicapées en vue d'assurer leur intégration, de faciliter l'exercice de leurs droits ainsi que l'accès aux documents et aux services du Tribunal.

Le Tribunal s'engage à offrir aux personnes handicapées un accès à ses bureaux ainsi que des services et des outils de communication adaptés à leurs besoins.

Les conditions essentielles à l'élaboration du plan d'action

Pour mener à bien cette planification préventive, le Tribunal confie à une personne la responsabilité de coordonner les mesures nécessaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du plan d'action. La coordonnatrice du plan d'action agit de concert avec les directions du Tribunal afin que les mesures mises en place tiennent compte des particularités du milieu. Elle est également responsable du comité pour l'intégration des personnes handicapées. Ce comité est composé de représentants provenant des unités administratives suivantes :

- la Direction des ressources financières et matérielles;
- la Direction des ressources humaines;
- la Vice-présidence – Qualité et cohérence;
- la Vice-présidence – Santé et sécurité du travail;
- le Service des communications.

Une des membres du comité a une incapacité significative et persistante, et elle rencontre des obstacles dans l'accomplissement de ses activités courantes.

Le Service des communications est responsable de la publication et de la diffusion du plan d'action.

Le contenu et le but du plan d'action

Ce plan décrit les mesures prises par le Tribunal pour éliminer ou prévenir les obstacles à l'égard des personnes handicapées qui utilisent ses installations et ses services. Il décrit également la façon dont le Tribunal sensibilise son personnel aux difficultés vécues par les personnes handicapées. Finalement, il explique les moyens retenus pour sa diffusion, autant à l'interne qu'à l'externe.

Plan d'action 2025-2028 à l'égard des personnes handicapées

Axe 1 : Les lieux de services et de travail, et les mesures d'urgence

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultat
Accessibilité aux bâtiments	Respecter les normes d'accessibilité aux bâtiments	1.1 Faire les démarches nécessaires auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin qu'elle corrige les situations jugées problématiques relevées par la Direction des ressources financières et matérielles ou signalées par le personnel ou la clientèle du Tribunal.	Direction des ressources financières et matérielles	31 mars de chaque exercice financier	Nombre de constats de non-conformité transmis à la SQI chaque année, ainsi que le nombre de relances effectuées
		1.2 S'assurer que les portes d'entrée des étages donnant accès à nos bureaux ne sont pas lourdes et ne demandent pas un effort physique important.	Direction des ressources financières et matérielles	31 mars 2026	Nombre de vérifications effectuées et de correctifs apportés, le cas échéant
		1.3 Aménagement du bureau de Saint-Hyacinthe : <ul style="list-style-type: none"> • installation d'un bouton-poussoir sur la porte de l'entrée principale; • installation d'une rampe intérieure dans le stationnement souterrain permettant l'accès directement du rez-de-chaussée à l'ascenseur; • installation d'un bouton-poussoir pour la toilette des employés à l'intérieur de l'espace administratif. 	Direction des ressources financières et matérielles	Automne 2025	Réalisation du projet

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultat
		<p>1.4 Aménagement du bureau du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'installation d'une rampe d'accès dans le secteur des ressources matérielles; • l'installation d'une toilette à accessibilité universelle, sur chaque étage. Pour celles qui n'offrent pas le dégagement requis, un bouton-poussoir pour permettre l'ouverture assistée des portes sera installé; • la salle de toilette réservée à l'usage exclusif des juges administratifs ainsi qu'une des douches seront conçues pour accueillir les personnes à mobilité réduite. <p>Les nouveaux aménagements permettront aux usagers d'avoir accès à tous les types d'espaces et de circuler aisément.</p>	Direction des ressources financières et matérielles	Automne 2025	Réalisation du projet
		1.5 S'assurer que toutes les portes des salles de toilette des bureaux régionaux sont équipées d'une ouverture automatique.	Direction des ressources financières et matérielles	Automne 2026	Nombre de correctifs apportés
Aménagement des lieux	Adapter les postes de travail	1.6 Adapter ou aménager, au besoin, les postes de travail et fournir les équipements nécessaires.	Direction des ressources financières et matérielles	31 mars de chaque exercice financier	Nombre d'adaptations et d'aménagements réalisés chaque année
Connaissance des guides des mesures d'urgence du Tribunal	Appliquer les procédures prévues pour les personnes handicapées	1.7 Informer l'ensemble du personnel sur les mesures d'urgence en raison du télétravail, dont les mesures visant les personnes handicapées qui présentent une mobilité restreinte.	Direction des ressources financières et matérielles	En continu	Publication

Axe 2 : Les moyens de communication, les documents et les services

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultat
Accessibilité aux services	Permettre aux personnes handicapées un meilleur accès aux services du Tribunal	2.1 Fournir gratuitement les services d'un interprète qualifié (gestuel) aux personnes handicapées qui en font la demande lors d'une conciliation ou d'une audience tenue au Tribunal.	Directions régionales et Direction des ressources financières et matérielles	31 mars de chaque exercice financier	Nombre et types de services rendus chaque année
		2.2 Rendre compte, en vertu de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> , du nombre de plaintes à ce sujet.	Service des plaintes et coordonnatrice des services aux personnes handicapées	31 mars de chaque exercice financier	Nombre de plaintes reçues et traitées chaque année
		2.3 À l'aide du site Web du Tribunal, informer les personnes handicapées qu'elles peuvent faire part de leurs besoins d'accommodement avant de se présenter au Tribunal.	Service des communications	En continu	Moyen utilisé pour faire cette promotion
Accessibilité au site Web	Rendre le site Web accessible selon le standard gouvernemental en vigueur	2.4 S'assurer que le site Web du Tribunal, dont la section des services en ligne, respecte, dans la mesure du possible, le standard gouvernemental en matière d'accessibilité.	Direction des technologies de l'information et Service des communications	En continu	Nombre de pages ou de documents adaptés
Produits adaptés aux personnes handicapées	S'informer auprès des fournisseurs s'ils ont des équipements adaptés aux personnes handicapées	2.5 Sensibiliser les acheteurs et s'assurer, au moment de l'achat ou de la location de biens, que les besoins des personnes handicapées sont pris en compte.	Direction des ressources financières et matérielles	31 mars de chaque exercice financier	Nombre de produits, achetés ou loués, adaptés aux personnes handicapées

Axe 3 : La gestion des ressources humaines et la sensibilisation du personnel

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultat
Embauche et maintien à l'emploi	Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche de personnes handicapées	3.1 Informer les gestionnaires de l'existence du nouveau Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAE) 2023-2028.	Direction des ressources humaines	31 mars de chaque exercice financier	Moyen utilisé pour faire cette communication
		3.2 Informer les candidats en inscrivant une mention d'accès à l'égalité en emploi dans les affichages en recrutement : « La fonction publique du Québec applique des mesures d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des femmes (pour certaines classes d'emplois particulières), des membres des minorités visibles et ethniques, des personnes handicapées, des anglophones et des Autochtones. »	Direction des ressources humaines	31 mars de chaque exercice financier	Nombre de publications
		3.3 Informer le personnel des mesures du programme d'accès à l'égalité en emploi qui vise le remboursement de certains frais liés aux accommodements des personnes handicapées	Direction des ressources humaines	31 mars de chaque exercice financier	Moyen utilisé pour faire cette communication
		3.4 Informer le public dans la section Carrière du site Web du Tribunal que le Tribunal est un organisme inclusif.	Direction des ressources humaines et Service des communications	31 mars 2026	Date de publication
		3.5 Organiser des activités de sensibilisation à l'intention du personnel sur les enjeux, les difficultés et les besoins des personnes handicapées dans le contexte du monde du travail, notamment au moyen de capsules d'information ou de capsules vidéo diffusées dans l'intranet.	Direction des ressources humaines	31 mars de chaque exercice financier	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées chaque année

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultat
Méconnaissance des enjeux, des difficultés et des besoins des personnes handicapées	Sensibiliser le personnel aux besoins des personnes handicapées	3.6 Faire la promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées et de la Journée internationale des personnes handicapées.	Service des communications	Juin et décembre de chaque année	Moyens utilisés pour faire cette promotion
		3.7 Remettre les cartouches d'encre usagées à la Fondation Mira.	Direction des ressources financières et matérielles	31 mars de chaque exercice financier	Nombre de cartouches remises
		3.8 Faire la promotion de la Politique pour l'intégration des personnes handicapées du Tribunal administratif du travail auprès des nouveaux employés.	Direction des ressources humaines	31 mars de chaque exercice financier	Nombre d'employés visés
		3.9 Offrir une formation inclusive aux préposés aux renseignements du Tribunal afin qu'ils soient mieux outillés pour répondre aux personnes handicapées.	Secrétariat général, Direction du greffe et des opérations – Équipe des renseignements et Direction des ressources humaines	31 mars 2026	Nombre d'employés ayant suivi cette formation
	Permettre au personnel du Tribunal d'être mieux informé sur les services offerts à la clientèle handicapée	3.10 Mise à jour des nouvelles dans la section de l'intranet concernant l'intégration des personnes handicapées.	Service des communications	31 mars de chaque exercice financier	Type d'information versé

Adoption et diffusion du Plan d'action 2025-2028 à l'égard des personnes handicapées

Le Plan d'action 2025-2028 à l'égard des personnes handicapées a été adopté par le comité de direction du Tribunal administratif du travail le 4 juin 2025. Il est diffusé sur les sites Web et intranet du Tribunal afin de le rendre accessible au public et au personnel. Ce document est également transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Coordonnées pour joindre un représentant du Tribunal

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées par le Tribunal peuvent être adressés à :

M^{me} Juniole Icart
Coordonnatrice des services aux personnes handicapées
Tribunal administratif du travail
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 17.401
Montréal (Québec) H2Z 1W7
514 864-1923
juniole.icart@tat.gouv.qc.ca

**Mettons
le point
final.**